Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_11B-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024_02_11

Aides aux projets citoyens YOU

L'un des axes majeurs d'Yvetot Normandie concerne la transition écologique et énergétique. Depuis 2018, elle s'engage dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable.

Yvetot Normandie adhère et œuvre dans le cadre des dispositifs suivants : « Territoire Durable 2030 », « Territoire Engagé pour la Nature », le « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET), le Plan Vélo Intercommunal Cycl'YN et aujourd'hui « Territoires et Climat ».

L'inclusion des citoyens dans la réflexion et l'élaboration de projets est cruciale pour une transition écologique réussie du territoire. En effet, au même titre que les autres acteurs du territoire, les citoyens seront fortement touchés par les évolutions climatiques et en subiront directement les conséquences.

Ainsi, la mise en place d'un fonds de participation a pour but de donner aux associations et aux habitants la possibilité de contribuer pleinement à la transition écologique de leur territoire.

Ce fonds, jusque là appelé "appel à projet YOU", a été mis en place en 2021. 10 associations ou collectifs d'habitants ont pu être aidés. L'enveloppe initiale était de 15 000 €.

Le bilan synthétique des dossiers déposés lors des 3 dernières années est le suivant :

	Nombre de projets aidés	**Montant des aides sollicitées à YN**
Année 2021	4	5 623 €
Année 2022	4	2 518 €
Année 2023	2	956 €

Au vu des montants d'aides sollicitées, la commission transition écologique et énergétique souhaite relancer ce dispositif pour l'année 2024, mais propose de réduire l'enveloppe à 7 500 €. La collectivité est consciente qu'il est nécessaire de proposer une continuité dans les dispositifs d'année en année.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_11B-DE

Phase 1 : Appel à projet

Les associations et les habitants d'Yvetot Normandie pourront déposer au fil de l'eau (entre le 1er mars et le 30 novembre 2024) une demande de subvention pour leurs projets contribuant à la transition écologique (dépôt en ligne sur le site internet d'Yvetot Normandie ou en format papier à l'accueil d'Yvetot Normandie ou en mairie.)

Les projets doivent avoir pour objectif de contribuer à la transition écologique du territoire (climat, biodiversité, ressources naturelles, énergie, économie circulaire, économie sociale et solidaire, air, santé…).

Pour être éligibles, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Les bénéficiaires de l'aide doivent être domiciliés sur le territoire,
- L'action doit pouvoir bénéficier à tout ou partie des habitants de l'intercommunalité,
- L'action doit s'inscrire dans la politique de développement durable intercommunale,
- L'action doit contribuer à la promotion de l'image du territoire

Les projets peuvent être par exemple :

- Ateliers participatifs de fabrication de composteurs, toilettes sèches
- Plantation d'arbres fruitiers dans un quartier
- Organisation d'un spectacle sur le thème du gaspillage alimentaire pour le grand public
- Création d'un jardin partagé, nichoirs, ruches… dans un quartier
- Organisation d'une randonnée ramassage des déchets
- Création d'une grainothèque
- Action de protection des espèces …

Les demandeurs devront déposer une fiche détaillée du projet ainsi qu'un plan de financement.

Phase 2 : Étude des projets et sélection des projets lauréats

Les projets déposés feront l'objet d'une première expertise par le service transition écologique et énergétique pour vérifier :

- Leur adéquation avec les critères d'éligibilité de l'appel à projets,
- Leur faisabilité technique et financière (capacité du candidat à mener le projet, adéquation du financement sollicité avec la nature et la portée du projet, maturité du projet…)

Puis ces derniers seront étudiés par la commission transition écologique et énergétique en fonction des critères définis d'éligibilité (impacts environnementaux sur le territoire, diminution des émissions de gaz à effet de serre, gain énergétique, nombre de personnes touchées…). La commission validera la subvention allouée.

Il est proposé :

- Que les projets inférieurs à 1 000€ soient directement soumis au Président qui validera l'attribution de la subvention. La commission puis le conseil communautaire seront ensuite informés.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_11B-DE

- Que les projets supérieurs à 1 000 € soient exposés à la commission transition écologique et énergétique pour avis. Ils seront présentés en conseil communautaire qui validera l'attribution de subvention.

Le nombre de projets pouvant être déclarés lauréats n'est pas fixe : la pertinence et le coût du projet (qui doit être inférieur à l'enveloppe totale du fonds) conditionnent le nombre de lauréats.

Il est proposé que l'enveloppe budgétaire disponible pour cet appel à projets soit de 7 500 € pour l'année 2024.

Les projets pourront obtenir :

- 100 % des dépenses pour les projets inférieurs à 500 € TTC.
- 60 % des dépenses pour les projets allant de 500 € à 1999,99 € TTC.
- 40 % des dépenses pour les projets allant de 2 000 € à 9 999,99 €
- 30 % des dépenses pour les projets allant de 10 000 € et l'aide sera plafonnée à 5 000 €.

Le quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-11 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission transition écologique et énergétique en date du 11 janvier 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'approuver le lancement de l'appel à projet citoyen YOU 2024, fonds de participation « vert » à compter du 1er mars 2024.

2. – D'approuver le règlement de l'appel à projet tel que présenté en annexe.

3. – De doter cet appel à projet d'une enveloppe de 7 500 €.

4. – D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à ce dossier, et à verser les subventions au fil de l'eau aux candidats pour les projets inférieurs à 1 000 €.

5. – Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 du budget principal aux chapitres 65 et 204.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_11B-DE

Paraphe : _____

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gilles COTTEY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

Étaient présents (38) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n° 11,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 11,
Mme Dominique TALADUN,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (3) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Chantal BIENFAIT
Représentée par M. Sylvain GARAND

Étaient absents (4) :

M. Jean-Louis LUC,

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_11B-DE

Paraphe : _____

Mme Céline DAMBRY,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Jean-François LE PERF,
M. Laurent BENARD
Arrivée à 19h21, délibération n° 8,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY